



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 113000

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes de certains kinésithérapeutes exerçant dans des communes rurales. Ils dénoncent une politique de réduction du déficit de l'assurance maladie au détriment des structures de santé dans des communes parfois isolées qui sont autant taxées que dans les communes périphériques des grandes communautés urbaines sans pour autant bénéficier des mêmes moyens de transport, du même choix de médecins et d'hôpitaux. Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, les prix du carburant ont été multipliés par deux, les indemnités forfaitaires de déplacement n'ont pas changé alors que le prix d'une séance de kiné n'augmente que de 0,5 % par an. Alors que les revenus de certains kinésithérapeutes diminuent de manière constante, elle souhaiterait connaître ses intentions pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113000

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7067

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)